# RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

## Des sources à utiliser avec prudence

Wynants, Paul

Published in:

Revue d'histoire du brabant wallon : religion, patrimoine, société

Publication date: 2013

### Link to publication

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2013, 'Des sources à utiliser avec prudence: Les annales des congrégations enseignantes et l'enquête scolaire parlementaire de 1880-1884', *Revue d'histoire du brabant wallon : religion, patrimoine, société*, VOL. 27, Numéro 2, p. 113-120.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
  You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 19. Apr. 2024

Instruments de travail

Des sources à utiliser avec prudence : les annales des congrégations enseignantes et l'enquête scolaire parlementaire de 1880-1884

Paul WYNANTS

Le chercheur qui souhaite éclairer le passé d'un établissement scolaire desservi jadis par des religieux ou par des religieuses doit consulter une gamme de sources assez étendue<sup>1</sup>. Chaque type de documentation lui fait bénéficier d'un apport spécifique, tout en soulevant un certain nombre de questions ou de problèmes, du point de vue de la critique historique. Nous l'avons montré précédemment pour les archives communales<sup>2</sup> et pour la correspondance de sœurs institutrices<sup>3</sup>. Nous voudrions présenter

<sup>1.</sup> P. WYNANTS, Histoire locale et communautés de religieuses enseignantes (XIX\*-XX\* s.). Orientations de recherche, dans Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'histoire, t. 5, 1981, p. 247-270; ID., Comment écrire l'histoire d'une communauté de religieuses enseignantes (XIX\*-XX\* siècles)?, dans Leodium, t. 72, 1987, 1-3, p. 1-36; ID., Pour écrire l'histoire d'un établissement d'enseignement congréganiste: orientations de recherche, sources et méthodes (XIX\*-XX\* siècles), dans Insediamenti e iniziative salesiane dopo Don Bosco. Saggi di storiografia, Rome, 1996, p. 17-62.

<sup>2.</sup> ID., L'apport des archives communales à la connaissance du passé congréganiste. Une étude de cas, Namur, 1988.

<sup>3.</sup> ID., *Une mine pour l'historien : la correspondance des religieuses*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 25, 2011, fasc. 3, p. 171-182.

ici deux autres types de sources utiles pour reconstituer l'évolution d'une école dans le temps, mais à utiliser avec circonspection : les annales (ou chroniques) des congrégations enseignantes et l'enquête scolaire parlementaire de 1880-1884.

#### 1. Les annales

Au départ de ses investigations, l'historien se met en quête d'un premier point d'appui. En l'occurrence, il le découvre rarement dans la presse, dans les archives paroissiales, communales ou de l'évêché : les informations qui l'intéressent y sont fort dispersées, littéralement noyées au milieu de données de toute nature. Aussi le chercheur commence-t-il souvent ses dépouillements par la lecture des annales de la congrégation ou de la communauté concernée, pour autant que cette documentation ait été produite et conservée.

Il s'agit d'un récit de longueur variable, généralement manuscrit et inédit. Cette narration a été composée de manière périodique ou d'une seule traite, par un ou plusieurs membres<sup>4</sup> de la communauté, rarement identifiés. Elle a pour but de perpétuer le souvenir des origines, de célébrer la mémoire des fondateurs et des supérieurs, mais également de retracer l'expansion de l'institut, l'évolution de son apostolat et l'itinéraire de ses succursales. Lorsqu'elle contient un historique détaillé des maisons secondaires, elle évoque les principaux événements vécus par les communautés locales.

Les auteurs d'annales s'appuient sur des sources diverses, qu'ils mentionnent rarement : archives de la congrégation, notes envoyées par des confrères, des consœurs ou des membres du clergé, coupures de presse, souvenirs recueillis auprès des anciens ou des anciennes, tradition orale de l'institut... Rétrospectif, le récit révèle l'image qu'un groupe veut donner de son cheminement

<sup>4.</sup> Dans la suite de cet article, certains termes (auteur, narrateur, lecteur) sont des mots épicènes : ils peuvent désigner des personnes de sexe masculin ou de sexe féminin.

à un moment donné. Il ne reconstitue pas seulement des fragments du passé, mais il les reconstruit aussi, selon les finalités édifiantes, apostoliques ou apologétiques que poursuit le narrateur.

Après la confrontation à d'autres sources, les annales peuvent faire l'objet de trois lectures successives. La première porte sur la matérialité des faits relatés, qui peuvent s'avérer exacts, douteux ou fictifs. La deuxième s'attache au traitement de l'information par l'auteur : il s'agit de lister les données retenues et les informations omises ou tues, puis de repérer l'enchaînement établi entre les événements relatés, afin d'identifier le schéma narratif adopté et la logique qui lui est sous-jacente. La troisième lecture se concentre sur les interprétations suggérées ou imposées au lecteur : celles-ci transparaissent dans la dénomination des protagonistes, dans les termes utilisés pour qualifier leurs agissements et dans le sens donné, implicitement ou explicitement, aux situations.

La première lecture révèle l'intérêt, mais aussi les limites des annales comme source d'histoire. Souvent, en quelques lignes, le lecteur v découvre une série d'informations factuelles indispensables à la poursuite de son enquête : s'il s'agit par exemple d'une notice consacrée à une école, il apprend généralement la date d'ouverture de l'établissement, l'identité des fondateurs et des bienfaiteurs, les noms des supérieurs et de certains membres du personnel. Quelquefois, il peut également se faire une idée de l'organisation de la communauté, de sa situation matérielle, de la nature et de l'ampleur de ses activités, ainsi que des difficultés rencontrées sur le terrain. Cependant, il n'a pas affaire à un travail scientifique. Souvent, le texte a été écrit en peu de temps, sur la base de matériaux disparates. La comparaison avec d'autres sources fait apparaître des inexactitudes et des altérations. dues à une méconnaissance du contexte du temps, à l'imprécision des souvenirs recueillis ou aux déformations inhérentes à la tradition orale. Des épisodes, connus seulement par ouï-dire, sont rapportés sans vérification préalable, ni réserve dans l'exposé. Des noms de personnes, des dates et des chiffres ne sont pas toujours

correctement transcrits. Bref, chaque information doit être contrôlée, éventuellement complétée ou corrigée, grâce à la consultation d'autres ressources documentaires.

La deuxième lecture des annales peut être très instructive. Elle fait apparaître le filtrage des données auquel le narrateur a procédé et la vision du passé qu'il a voulu promouvoir. Régulièrement, on décèle une mise en scène des événements, par exemple selon un schéma dialectique : les débuts « héroïques », le temps des épreuves, puis celui des succès, remportés grâce à la fidélité au charisme de l'institut. Des dimensions qui ne cadrent pas avec pareille grille stéréotypée sont écartées. Des liens sont quelquefois établis entre des faits étrangers l'un à l'autre, pour renforcer la cohérence du récit. Bref, avant de faire foi aux annales, il convient de découvrir la logique qui sous-tend la démarche de l'auteur.

La troisième lecture de documents de ce type est, elle aussi, révélatrice. Elle confirme que le narrateur expose le point de vue du groupe auquel il appartient, tel qu'il devrait parvenir aux générations futures afin d'éclairer les esprits et de guider les comportements. La relation des faits remplit, en quelque sorte, une fonction « pédagogique » : à travers une représentation du passé, elle suggère ce qu'il y a lieu de croire, de penser, de dire et de faire pour demeurer fidèle à la mémoire des fondateurs et à l'esprit de la règle. Le point de vue adopté est souvent manichéen : la communauté et ses alliés incarnent les forces du Bien et leurs adversaires les puissances du Mal. La responsabilité des conflits est attribuée au monde extérieur, décrit sous un jour assez sombre. Derrière les protagonistes se profilent ceux que l'auteur considère comme les véritables acteurs de l'histoire : la Providence et Satan, dont les humains seraient les instruments, ou encore tel ou tel saint, dont l'intercession a été sollicitée. Il y a lieu de garder ces dimensions à l'esprit avant d'utiliser de tels matériaux à des fins scientifiques.

## L'enquête scolaire parlementaire de 1880-1884

Il s'agit ici du volet politique<sup>5</sup> de cette enquête, publié en cinq volumes peu après la collecte des dépositions recueillies auprès de témoins de la lutte scolaire, au cours de séances organisées par canton, à l'apogée de la confrontation idéologique entre libéraux et catholiques<sup>6</sup>. L'idée de lancer pareille opération a été avancée par le chef de file de la Droite parlementaire, Jules Malou, dont les statistiques de fréquentation des écoles libres et officielles étaient contestées par la majorité libérale. Cette idée est reprise, le 20 janvier 1880, par Xavier Neujean, député libéral de Liège, qui en infléchit la portée : il est désormais question d'examiner les moyens employés pour entraver l'exécution de la fameuse «loi de malheur» et «pour amener la désertion de certains établissements au profit d'autres ». En d'autres termes, la récolte de témoignages sur le terrain vise à montrer que « le dépeuplement des écoles officielles est surtout dû aux pressions exercées par le clergé, par les catholiques et par certains notables (patrons, propriétaires et autres personnes influentes) favorables à l'enseignement libre »<sup>7</sup>. L'orientation donnée aux travaux, avant même qu'ils débutent, prête déjà le flanc à la critique : par la suite, des auteurs catholiques ne se priveront pas de dénoncer « une violation flagrante de la Constitution »8.

En principe, cependant, la commission de la Chambre en charge de l'enquête dispose de moyens qui devraient lui permettre d'effectuer un travail sérieux. Elle est, en effet, investie des pouvoirs attribués au juge d'instruction, si ce n'est qu'elle ne peut saisir la correspondance et les papiers des particuliers. Elle a le droit de convoquer et d'entendre des témoins, mais aussi des

<sup>5.</sup> Et non du volet pédagogique, qu'a examiné Jacques Lory (cf. note 7).

<sup>6.</sup> Chambre des Représentants. Enquête scolaire, Bruxelles, 1881-1883.

<sup>7.</sup> J. LORY, L'enseignement libre vu par les libéraux dans l'Enquête scolaire parlementaire de 1880-1884, dans J. PRÉAUX (s. dir.), Église et enseignement. Actes du Colloque du X<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut d'Histoire du Christianisme de l'ULB, Bruxelles, 1977, p. 224.

<sup>8.</sup> P. VERHAEGEN, La lutte scolaire en Belgique, Gand, 1905, p. 325.

experts. Après avoir prêté serment, les comparants sont soumis devant elle aux mêmes obligations que face à une Cour de justice. En cas de non-exécution de leurs devoirs, ils sont passibles des mêmes peines.

En réalité, la composition de la commission d'enquête n'est pas de nature à apaiser les craintes et les doutes. Parmi les 25 députés désignés par la Chambre pour effectuer l'opération, il se trouve des élus catholiques, mais ceux-ci se désistent séance tenante. Il s'ensuit que la commission ne comprend que des parlementaires libéraux, pour la plupart liés à des organisations laïques, souvent aussi à l'Université libre de Bruxelles. Parmi eux figurent ainsi, comme représentants de l'arrondissement de Nivelles, Adolphe Le Hardÿ de Beaulieu, gendre du fondateur de l'ULB et membre de la loge bruxelloise « Les Amis Philanthropes », Louis Mascart, médecin et futur bourgmestre d'Ohain, ainsi que Xavier Olin, recteur sortant de l'ULB, gérant des papeteries de Virginal, membre lui aussi des « Amis Philanthropes » On est loin d'un équilibre entre les tendances idéologiques, de nature à garantir un travail serein et impartial.

Les témoins entendus par les enquêteurs ne sont pas neutres : la plupart ont d'ailleurs été sélectionnés à dessein<sup>10</sup>. Parmi eux, on trouve une assez forte proportion d'édiles libéraux, d'inspecteurs, d'instituteurs et d'institutrices de l'enseignement officiel, de membres de comités scolaires créés en appui aux écoles communales. De tels comparants ont tendance à multiplier les accusations portées contre le clergé et contre les catholiques. Lorsque ces derniers témoignent à leur tour, ils sont souvent acculés à la défensive, voire traités en accusés. Selon la presse catholique, qui relate des auditions par le menu, l'esprit de parti l'emporterait fréquemment sur la probité intellectuelle : ainsi, des déclarations favorables à l'enseignement libre seraient amputées,

<sup>9.</sup> J.-L. DE PAEPE et C. RAINDORF-GÉRARD (s. dir.), Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques, Bruxelles, 1996, p. 388, 417 et 443.

<sup>10.</sup> H. Josis, La lutte scolaire dans les cantons de Chimay et de Couvin de 1878 à 1880, dans Au Pays des Rièzes et des Sarts, t. 11, 1970, p. 184.

voire délibérément écartées par les commissaires. Par le libellé de leurs questions, des enquêteurs orienteraient aussi les réponses de leurs interlocuteurs<sup>11</sup>. Il n'est pas exclu que des personnes interrogées mentent, tronquent ou dissimulent des faits, en raison du climat de lutte idéologique à outrance qui sévit alors. Il n'est pas non plus impossible que le laps de temps écoulé entre des événements et leur évocation ou que l'imprécision des souvenirs des déposants soient à l'origine d'erreurs et d'inexactitudes.

Bref, des situations et des agissements rapportés dans l'enquête scolaire parlementaire sont devenus difficilement vérifiables. Chaque témoignage doit donc être lu avec esprit critique. Dans leur ensemble, les dépositions manifestent non seulement la division de l'opinion publique, mais également la profondeur des discordes au sein d'un village, d'un hameau, parfois même d'une famille. Elles montrent aussi que si certains membres du clergé font apparemment preuve d'intolérance, outrepassant les consignes de l'épiscopat, des administrations communales libérales leur rendent la pareille. Dans les deux camps, il est en tout cas établi que des pressions financières et sociales sont exercées sur des dépendants – fermiers, ouvriers, indigents – par des notables, afin d'imposer le choix de telle ou telle école<sup>12</sup>.

#### Conclusion

Aussi étrange que cela puisse paraître à première vue, il existe un certain nombre de similitudes entre les annales des congrégations et les témoignages livrés lors de l'enquête scolaire de 1880-1884. D'une part, en effet, les informations portées à la

<sup>11.</sup> Y. SCHNEIDER, La lutte scolaire dans les arrondissements d'Arlon et de Virton (1879-1882), mémoire de licence en histoire UCL, Louvain, 1972, p. 80-85; J.-L. SOETE, La « guerre scolaire » dans l'arrondissement de Tournai (1878-1884), mémoire de licence en histoire UCL, Louvain, 1978, p. 88.

<sup>12.</sup> J.-M. LERMYTE, De onvrijheid van onderwijs in de 19de eeuw in België, dans Ons Erfdeel, t. 24, 1981, p. 349-354; P. Wynants, Lutte scolaire et pressions sociales (1879-1884), dans La Revue Nouvelle, t. 74, 1981, p. 496-503.

connaissance du lecteur émanent, dans les deux cas, de personnes fortement engagées, attachées à leurs convictions et prêtes à lutter pour elles, fût-ce en affrontant autrui. D'autre part, les faits évoqués se sont déroulés avant leur relation, de telle sorte que cette dernière peut être biaisée, volontairement ou non, par les auteurs de récits ou de témoignages. C'est pourquoi les informations recueillies par la consultation de tels documents doivent être traitées avec circonspection : autant que possible, il faut les vérifier, pour les valider ou non, en les confrontant aux apports d'autres sources.

Paul WYNANTS docteur en histoire adresse de contact : paul.wynants@fundp.ac.be